



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Novembre 2022

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20221114-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-11-2022

Publication le : 14-11-2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	23	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	23	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

04 Novembre 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Jeudi 10 Novembre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (18h06) - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME (18h19) Mme Gilberte EUGENIE- Mme Ninette SAINTE-LUCE (18h09) - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT- M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE (18h35) - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Jimmy FAUSTA - (20)

REPRÉSENTÉS : Mme Fabienne FARAJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Sylviane BOURGEOIS.....(03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Frantz RUPAIRE - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE - M. Claude JERSIER (à partir de 18h57)(06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..

D_20221110_75

MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE AE N°745 AU SMGEAG POUR LA POSE D'UN SURPRESSEUR

- VU le Code Général des collectivités territoriales,
- VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1,
- VU la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe,
- CONSIDERANT le courrier du SMGEAG en date du 07 Novembre 2022,
- CONSIDERANT le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

L'UNANIMITE

**Ville de TROIS-RIVIÈRES****Séance du 10 Novembre 2022****Article 1 :**

D'AUTORISER la mise à disposition à titre gratuit de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet sur la parcelle AE n°745, propriété de la Commune.

Article 2 :

D'IMPLANTER le surpresseur sur une emprise de 130 m² sur la parcelle AE n°745, d'une superficie totale de 2 600 m².

Article 3

D'AUTORISER M. Le Maire à procéder aux démarches réglementaires et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 10 Novembre 2022.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE